



## Non paiement prestation auto-entreprise

Par **Minipocket**, le **29/07/2016** à **02:01**

Bonjour à tous, voici mon problème.

J'ai une auto-entreprise dans l'organisation de soirées. Il y a trois mois (Avril), j'ai organisé une soirée à la demande d'une discothèque. Nous avons convenu du montant de ma prestation en fonction du nombre d'entrées.

Après cette soirée, le patron m'a donné un premier rendez-vous pour me payer ... Non tenu  
Je me suis déplacé à la discothèque où il m'a de nouveau donné un rendez-vous ... non tenu.  
Après moult appels et sms, un 3e rendez-vous est donné ... je vous laisse deviner ... NON  
TENU :D

En ce mois de Juillet, j'ai décidé d'envoyer une mise en demeure de payer par recommandé en accusé de réception. Après 10j, la lettre est toujours à la poste et va probablement me revenir sous peu.

La somme dûe est de 400€, pour moi c'est vital, et je n'ai pas les moyens de payer un avocat.

Auriez-vous des conseils à me donner, sachant que je possède toutes les preuves qu'ils me doivent de l'argent.

Merci à tous

Par **morobar**, le **29/07/2016** à **08:03**

Bonjour,  
S'il existe un contrat écrit, il faut passer par la procédure d'injonction de payer devant le tribunal de commerce.